

ment d'acheminer le courrier à tort et à travers, et ainsi de suite. La réalité est tout autre. Le fait est que la distribution du courrier pose énormément de problèmes parce que l'administration du ministère des Postes a convaincu dans sa sagesse, ou plutôt son manque de sagesse, le gouvernement et le ministre que ce dont nous avons besoin c'était d'un système moderne, rapide et efficace pour trier le courrier et que la façon d'y arriver était de se servir d'un système d'ordinateurs complètement automatisé. C'est ce que l'on a fait à Toronto où d'après mes renseignements 70 p. 100 du courrier de tout le Canada doit passer. En fait il a fallu près du deux ans avant d'arriver à régler tous les problèmes de fonctionnement du nouveau système extrêmement perfectionné et complexe, au point que l'on devait transporter des chargements de lettres de Toronto à Cornwall pour les faire trier à la main comme auparavant avant de les envoyer à Toronto. On a blâmé les travailleurs des lenteurs et de l'inefficacité du service postal alors qu'elles étaient dues en réalité au fait que le gouvernement et les hauts fonctionnaires du service postal avaient décidé d'adopter ce système ultramoderne sans avoir prévu l'infrastructure nécessaire.

J'espère que ces problèmes sont réglés et que le système fonctionnera aussi bien qu'on le prétend. J'espère aussi que l'on aura de meilleures relations avec les employés, mais les problèmes persistent. Nous avons des problèmes parce que, dans notre régime de libre entreprise, les gouvernements refusent de planifier. Le gouvernement ne veut pas planifier non plus. Il n'y a donc pas d'unité d'action. D'une part nous avons investi plusieurs milliards de dollars pour moderniser le service postal, qui est censé être très rapide et efficace, et d'autre part nous encourageons la concurrence, nous encourageons le transporteur privé.

Mon ami, le député de Brandon-Souris, a parlé des messagers et de la société United Parcel Service. Je voudrais lui consacrer quelques minutes. Je ne pense pas qu'il y ait un seul ministère qui soit en contact plus étroit avec la population du Canada que le ministère des Postes qui a la responsabilité d'acheminer toutes sortes d'articles, comme les lettres personnelles, les lettres d'affaires, la publicité, les livres, les colis, et tout ce que vous voudrez à chaque personne du Canada, quelle que soit la distance qui la sépare des principaux centres. Il revient cher de livrer du courrier ou des colis dans les localités minières ou rurales, dans le haut Arctique où la population est clairsemée et les villages très éloignés. C'est un service déficitaire. Les transporteurs privés n'ont pas l'intention de desservir ces gens-là. Ce qu'ils arrivent à faire avec de plus en plus de succès chaque année, c'est à s'implanter dans les régions où la population est largement concentrée pour accaparer la meilleure clientèle des secteurs les plus rentables. Si cela continue, ce sera la destruction du système postal que nous connaissons et cela aggravera au lieu d'éliminer le déficit des Postes dont a parlé le ministre et auquel doit remédier ce projet de loi.

Il suffit de regarder ce qui se passe chez nos voisins du sud, les États-Unis, pour voir ce que le United Postal Service a fait là-bas. En juin 1978 un haut fonctionnaire du ministère des Postes qui comparaisait devant la Commission des transports routiers de l'Ontario a exhorté cette dernière à ne pas accorder de permis d'exploitation au United Postal Service. James Corkery était alors sous-ministre des Postes. Il a déclaré à la Commission qu'entre 1962 et 1976 le service postal des États-

Société canadienne des postes—Loi

Unis a vu le volume de ses colis tomber de 792 millions d'unités à 385 millions alors que l'UPS voyait le sien passer de 182 millions à 950 millions d'unités pendant la même période. Il a déclaré que les Postes canadiennes ne commettraient pas la même erreur que les États-Unis en se rendant compte trop tard du danger que représente l'UPS. C'est ce qu'il a dit, mais en fait l'UPS a étendu ses services. Il a acheté deux sociétés au Québec et je suis sûr qu'il va essayer d'y exploiter un service. La Commission ontarienne l'a autorisé à s'implanter en Ontario. Un éminent avocat californien Michael Hourie qui a gagné un procès pour coalition économique contre l'UPS en 1971, prévoit que si cette société parvient à s'implanter au Canada, elle mettra la main sur tout le transport des petits colis. Si cette entreprise y parvient, elle compromettra la rentabilité des Postes canadiennes et celle des messageries CN-CP parce qu'elle déploiera tous les efforts possibles pour assurer un service rapide et bon marché, probablement à perte dans les premiers temps, à la grande majorité des clients vivant dans le corridor Québec-Windsor, si elle obtient la permission à Québec. C'est bien ainsi qu'elle a procédé aux États-Unis.

● (1540)

Quand elle aura détruit les services de livraison de colis des Postes et de CN-CP, sa situation de monopole lui permettra d'imposer le tarif maximum. Et, en empêchant les Postes et CN-CP de desservir les clients rentables, elle nuira considérablement aux clients vivant dans les régions à population clairsemée du reste du Canada.

J'exhorte le gouvernement à faire adopter ce bill le plus tôt possible afin d'établir la société de la Couronne qui remplacera le ministère des Postes. En ce qui concerne la livraison des colis, j'exhorte le gouvernement à faire ce qu'il a dit qu'il ferait avec les provinces au sujet de la constitution. Il devrait tenir des réunions avec les responsables provinciaux pour leur expliquer que la destruction du service des colis postaux nuirait tant au ministère des Postes qu'aux dizaines de milliers de gens qui vivent dans les petites villes et les villages de l'Ontario et du Québec. Je suppose que si les tentatives d'UPS sont couronnées de succès dans ces deux provinces, la société essaiera également de monopoliser le marché des huit autres provinces, comme elle l'a fait dans chacun des États américains.

Nous exhortons le ministre à créer cette société de la Couronne pour qu'elle se charge des Postes canadiennes et qu'elle tire la leçon des erreurs commises au cours des douze à quinze dernières années dans l'administration du ministère. L'administration devra prendre soin que la société fasse preuve de bon sens dans son activité, qu'elle n'achète pas tous les gadgets modernes qui se présentent dans l'espoir qu'ils résoudront comme par magie les problèmes de communications qui évoluent si vite grâce aux nouvelles découvertes faites toutes les semaines, sinon tous les jours. Le gouvernement devra s'assurer que la société use de bon sens et d'humanité dans ses rapports avec son personnel. Elle devrait s'occuper de ses employés, et pas seulement une fois par an à l'occasion de la négociation d'une convention collective. Elle devrait chercher à convaincre les employés qu'ils partagent tous la responsabilité d'assurer le service de meilleure qualité dont les Canadiens ont besoin. En adoptant une telle attitude, le gouvernement protégerait les intérêts de notre population et ceux des gens qui travailleront pour la nouvelle société d'État.